

J'ai un projet associatif, comment postuler ? Rien de plus simple !

1. Je constitue un dossier de candidature sous la forme d'un Power Point, dans lequel je présente :
 - mon association, la nature de son activité et sa structure organisationnelle,
 - les réalisations de mon association,
 - l'objet de ma demande de soutien auprès de la Fondation PwC,
 - mon rôle et la nature de mon engagement.
2. Dès le lancement de la 4e édition **VPNP**, j'adresse ma candidature par e-mail à "Fondation PwC France", et c'est tout !
Si mon dossier est sélectionné, je serais invité(e) à présenter mon initiative à l'oral devant le comité de sélection.

J'ai des questions ?

- Je me rends sur <http://fondation.pwc.fr>, ou sur My PwC, rubrique **VPNP**,
- je contacte Malika Achmaoui (poste 62 30).



“Vous êtes nombreux à vous investir au sein d'associations. PwC soutient votre engagement et a créé pour cela, l'opération Votre projet, notre projet. Alors, vous aussi, présentez-nous vos projets !”

Malika Achmaoui,
Chef de projet **VPNP**

“Soutenir et valoriser les Travailleurs handicapés, c'est agir contre l'idée encore trop répandue que le handicap altère les compétences professionnelles. Aujourd'hui, l'association a mis en place une douzaine de binômes, et voudrait grandir et accueillir de nouveaux tuteurs, pour soutenir toujours plus de porteurs de projets. C'est l'objet du partenariat avec la Fondation PwC France, qui, à travers l'opération VPNP, a financé le développement et le suivi de ces nouveaux binômes.”

Agathe Lizée,
Advisory – UPTIH

“Ma mission à Madagascar s'est inscrite dans le cadre d'un projet de huit semaines qui consistait à achever la construction de douze maisons pour des anciens du village, un terrain de basket pour les jeunes et un hall d'attente pour le dispensaire. Grâce au financement de la Fondation, nous avons également pu mettre en place une citerne de réception des eaux de pluie pour y remettre l'eau courante.”

Solange Ricard,
Advisory – Coup de Pouce humanitaire

“Nous accompagnons des créateurs d'entreprise, issus des quartiers défavorisés de Marseille, pour éclaircir avec eux la jungle impénétrable des règles juridiques, comptables, fiscales et sociales. Trop d'individus porteurs de projets intelligents et viables sont étouffés par des contraintes d'organisation qui viennent se rajouter à leurs difficultés de départ. La Fondation nous a aidé à financer ces accompagnements.”

Gérard Blanc,
Landwell – ADAM Marseille

VPNP

“Votre projet, notre projet”

Un programme de la Fondation
d'entreprise PwC France

pwc

Vous avez un projet associatif ?

La Fondation d'entreprise PwC France s'engage à vos côtés à travers VPNP

L'opération « **Votre projet, notre projet** » a été lancée en 2009. Elle soutient ceux d'entre vous qui sont engagés dans des **actions associatives bénévoles** dans le domaine de l'insertion économique, de la culture au service de la solidarité, de l'accompagnement des personnes handicapées dans la vie quotidienne et le travail éducatif.

Cette opération dotée d'un budget d'environ 70 000 euros par an a permis de sélectionner et d'accompagner **32 projets** portés par une **quarantaine de collaborateurs**.

Les projets sont sélectionnés par un comité réunissant des collaborateurs issus de chacun des métiers et d'un collaborateur bénéficiaire de l'opération précédente.

Ce comité est présidé par Thierry Sibieude, administrateur de la Fondation, professeur à l'Essec et directeur de l'Institut de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Social.



“ Participer à l'opération VPNP est un moyen de contribuer au rôle citoyen de l'entreprise, tout en répondant à ses aspirations sociales et associatives. Je suis fier de la richesse et de la diversité des projets solidaires portés par nos collaborateurs et soutenus par la Fondation. En régions ou à Paris, je vous encourage à venir nous présenter votre engagement associatif. ”

Eric Bertier,
Délégué de la Fondation d'entreprise PwC France



Fierté
Bénévolat
Travail d'équipe

www.pwc.fr

Les informations contenues dans cette publication ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prestations de services ou de conseil rendues par leurs auteurs ou éditeurs. Aussi, elles ne peuvent être utilisées comme un substitut à une consultation rendue par une personne professionnellement compétente. Cette publication est la propriété de PwC. Toute reproduction et /ou diffusion, en tout ou partie, par quelque moyen que ce soit est interdite sans autorisation préalable. © PwC (2011). Tous droits réservés.